DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION RUE D'ALSACE, PLACE SAINT-MARTIN ET RUE D'HELLIEULE LE MERCREDI 22 DECEMBRE 2021 DANS LE CADRE D'UNE ANIMATION DE NOËL

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

VU l'article R 412-49 et R417-10 du Code de la Route,

CONSIDERANT que cette manifestation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

A R R E T E

Article 1 : En raison d'une animation de Noël, le mercredi 22 décembre 2021 à 19 heures, le stationnement et la circulation seront interdits de 18 heures jusqu'à la fin de l'animation,

- place Saint-Martin,
- rue d'Alsace, entre la rue Pasteur et la place Saint-Martin, ainsi que le stationnement sur le parking situé au niveau des n°2 et 4 rue d'Alsace,
- rue d'Hellieule, entre la rue de la Meurthe et la place Saint-Martin.

Le stationnement sera réservé aux organisateurs, rue d'Hellieule, entre la rue de la Meurthe et la place Saint-Martin.

Article 2 : Ces interdictions seront signalées par des panneaux et des déviations installées par les Services Techniques de la Ville.

Article 3 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens de l'article R 417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront être enlevés, aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

Article 4 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police.

Article 5 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 7 décembre 2021

Le Maire

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES (88)

David VALENCE